

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 04 NOVEMBRE 2008

### **Présents :**

Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, FOURNET Marie Hélène,  
MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean Pierre, HARTMANN Michel, NABLANC Christophe, COLLIN  
Philippe, GLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel, MARTINAT Serge.

**Procuration :** Mme MIGNATON Joëlle à Mme SIRIEIX Nelly – M. THOMASSON Daniel à M. COLLIN Philippe – Mme  
SAITEMARTINE Daniëlle à Mme FOURNET Marie Hélène - M. PRIOURET Denis à Mme PERRUCHET Jeanine –

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **- PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION -**

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -**

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Benoît DOUEZY.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **- AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR -**

- Achat d'une débroussailleuse
- Subvention association
- Acquisition immeuble Saint-Roch

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## TRAVAUX

### **- 01 - COLLECTE DES EAUX PLUVIALES : CHOIX DES ENTREPRISES -**

Dossier présenté par Monsieur Jean Pierre LAUBY

#### **Présentation :**

Par délibération du 4 septembre dernier, le Conseil Municipal approuvait le projet relatif à la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales rue Pierre Noël et au remplacement du réseau existant route de Tulle.

Compte tenu de leur montant, ces travaux sont traités par marché avec procédure adaptée avec parution d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal habilité.

Six entreprises ont fait une demande de dossier. Quatre ont donné suite et ont été régulièrement enregistrées. Après ouverture des enveloppes par le Pouvoir Adjudicateur, le classement obtenu est le suivant :

- 1 – SOGEA	59.580,00 € H. T.
- 2 – EBL CENTRE	64.222,40 € H. T.
- 3 – S. D. L.	67.935,30 € H. T.
- 4 – EUROVIA	69.593,97 € H. T.

L'offre de l'entreprise SOGEA Sud Ouest, pour un montant H. T. de 59.580,00 Euros, étant la mieux disante, le Pouvoir Adjudicateur décide de la retenir.

La dépense s'inscrit au titre de l'opération 225 – article 2315 – du budget communal.

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## FINANCES

### - 0 2 – CONTRÔLE U.R.S.S.A.F. : ANNEES 2005 A 2007 -

Dossier présenté par Madame le Maire

#### **Présentation :**

Le contrôle effectué par les services de l'URSSAF de la Creuse portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007 conduit à une régularisation de cotisations d'un montant de 175,00 Euros à la charge de la collectivité.

Il s'agit d'une erreur purement matérielle.

Compte tenu de l'absence de manœuvre frauduleuse de la part des services municipaux, la Municipalité a sollicité un dégrèvement des majorations de retard mises en recouvrement en application de l'article R. 243-18 du Code de la Sécurité Sociale.

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### - 0 3 – TRANSPORTS SCOLAIRES : TARIFICATION DES FRAIS AUX FAMILLES -

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE

#### **Présentation :**

- après avoir fait un historique du service,
- après avoir rappelé que la Commune de FELLETIN est organisateur secondaire pour le bassin du Collège Jacques GRANCHER,
- après avoir indiqué qu'en fin de chaque trimestre scolaire, à réception d'un décompte établi par le Conseil Général de la Creuse, la Mairie de FELLETIN transmet les états de frais du transport aux communes concernées auxquelles il appartient d'en assurer le recouvrement auprès des familles et au prorata des enfants transportés,
- considérant le service rendu et par mesure d'égalité entre les utilisateurs du service,

Le tableau ci-dessous résume l'année scolaire 2006-2007.

Trimestre	Coût du service	Nombre d'élève	Participation parentale Sous couvert des communes de résidence		½ P estimation	Pensionnaire estimation
1 <sup>er</sup> 2006/2007	11.306,00 €	124	91,18 €		122 91,92 €	2 45,96 €
2 <sup>ème</sup> 2006/2007	8.480,00 €	123	68,94 €		121 69,50 €	2 34,75 €
3 <sup>ème</sup> 2006/2007	7.382,00 €	124	59,53 €		122 60,02 €	2 30,01 €

Le coût du service est fourni par le conseil général, il correspond à 15% du montant total des factures payées aux transporteurs titulaires des marchés (85% sont pris en charge par l'état).

Etabli par le conseil général, l'état relatif au :

- 1<sup>er</sup> trimestre scolaire (septembre à décembre) nous est transmis en mars suivant
- 2<sup>ème</sup> trimestre scolaire (janvier à mars) nous est transmis en juin
- 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire (avril à juillet) nous est transmis en décembre.

La participation demandée aux familles (**sous couvert des communes de résidence**) étant fonction du coût du service, le montant de la participation ne peut être fixée à l'avance.

**Monsieur l'Adjoint au Maire** propose à l'assemblée de compléter la délibération n° 18 du 14 octobre 2004 comme suit :

- le tarif appliqué aux enfants « PENSIONNAIRES » sera de 50% de celui appliqué aux enfants « DEMI PENSIONNAIRES »,
- la prise d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2008/2009.

**Décision de l'Assemblée** : accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### **- 0 4 - ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE -**

Dossier présenté par Madame le Maire

##### **Présentation :**

Suite à un sinistre intervenu route des Combes près de l'entrée du camping, la société d'assurance AGF indemnise la Commune à hauteur de la totalité des frais qu'elle a engagé et mandaté.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser l'encaissement de la somme de 1.973,40 Euros.

**Décision de l'Assemblée** : accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### **- 0 5 - TAXES FONCIERES 2008 : REMBOURSEMENT POUR IMMEUBLES ACQUIS EN COURS D'ANNEE -**

Dossier présenté par Madame le Maire

##### **Présentation :**

Par acte notarié en date du 19 mai 2008, la Commune a acquis les immeubles sis 6 route d'Aubusson et rue des Tours de l'Horloge.

Comme convenu lors de la signature de l'acte, Madame Simone MALLET sollicite le remboursement des taxes foncières inhérentes. Soit pour la période du 19 mai au 31 décembre 2008 la somme de 667,00 Euros. (Détail du calcul :  $(1073.00 \text{ Euros} \times (227 / 365 \text{ jours})) = 667,32$  arrondi à 667,00 Euros.)

**Décision de l'Assemblée** : accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **- D 6 - SUBVENTION A L'U. F. A. C. V. G. - section FELLETIN -**

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

### **Présentation :**

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention présentée par M. Jean Louis LECANTE au nom de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victime de Guerre - section Felletin -, et considérant que le 11 / 11 / 2008 correspond au 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2008, une subvention d'un montant de 200,00 Euros comme les années précédentes.

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **CONTRAT**

## **- D 7 - ENFANCE JEUNESSE : SIGNATURE DU CONTRAT -**

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE

### **Présentation :**

Objectifs du contrat « enfance / jeunesse » sur la Commune de FELLETIN :

- améliorer l'offre de loisirs en direction des enfants et des jeunes en l'adaptant au territoire,
- prendre en compte les plus de 14 ans, y compris le public du LMB.

Actions déjà réalisées dans le cadre du volet « jeunesse » :

- création de 15 places supplémentaires en accueil de loisirs,
- transfert de l'accueil dans des locaux neufs et mieux adaptés

Après avoir présentés un état des lieux de l'existant et un diagnostic des besoins en matière d'enfance et de jeunesse, l'Adjoint propose :

- de valider le contrat « enfance / jeunesse » entre les partenaires que sont la Commune de FELLETIN, la Commune d'AUBUSSON, la Communauté de Communes Aubusson-Felletin et les caisses C. A. F. et M. S. A.
- de développer l'accueil de loisirs périscolaire le soir en créant 40 places (30 en septembre 2008 et 10 supplémentaires en septembre 2009),
- de mettre en place un accueil de jeunes (mercredis, samedis) et diversifier l'offre de loisirs en organisant des séjours vacances ou des camps ados,

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **- D 8 - C. N. P. : RENOUELEMENT CONTRATS ASSURANCES STATUTAIRES DU PERSONNEL -**

Dossier présenté par Madame le Maire

### **Présentation :**

Préambule :

La couverture sociale des agents de la fonction publique territoriale n'est pas la même que celle des agents travaillant dans le privé. Certains risques ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.

De plus, à l'intérieur même de la fonction publique territoriale il faut distinguer **2 catégories** : les agents non titulaires ou à temps non complet et les agents titulaires permanents.

Dans la première catégorie se retrouvent les agents qui ne peuvent pas avoir le statut de fonctionnaire (les contractuels) et les fonctionnaires dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 28h00. Sur le plan de la retraite, les cotisations sont versées à la CRAMCO pour le régime général et à l'**IRCANTEC** pour le régime complémentaires.

Dans la seconde catégorie, ne sont pris en compte que les titulaires dont la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 28h00. Sur le plan de la retraite, seule la **CNRACL** perçoit des cotisations.

**Exposé :**

**- 1 -** Le contrat d'assurance des collectivités à l'égard des **agents affiliés à l'IRCANTEC** (qu'ils soient des agents titulaires, stagiaires à temps non complet, ou / et des agents non titulaires).

Les garanties sont :

- incapacité de travail, maternité, adoption, paternité,
- accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles

Le taux de cotisation est fixé à 1,65% de l'assiette de cotisation (traitement brut annuel réel de l'exercice 2008 des agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

**- 2 -** Le contrat d'assurance des collectivités à l'égard des **agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

Les garanties sont les suivantes :

- décès,
- maladie ou accident de vie privée,
- maternité, adoption, paternité,
- accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles

Le taux de cotisation est fixé à 9,97 % de l'assiette de cotisation (traitement brut annuel réel de l'exercice 2008 des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Le traitement des dossiers «sinistres» se fait en collaboration étroite avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Sa proximité et sa connaissance des statuts de la fonction publique, font de cet interlocuteur un allié précieux.

Les consultations effectuées montrent que les propositions de la C.N.P. demeurent les mieux disantes au fil des années. Dans ces conditions, il est demandé à l'Assemblée de reconduire les contrats d'assurance avec cette société.

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**- 0 9 - ODYSSEE INFORMATIQUE : RENOUELEMENT CONTRAT MAINTENANCE -**

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

**Présentation :**

Pour l'ensemble de ses logiciels spécifiques « collectivité territoriale » souscrit auprès de la Société ODYSSEE INFORMATIQUE, la Commune de FELLETIN bénéficie d'une prestation de télémaintenance par internet.

Ce service, souscrit annuellement, est arrivé à échéance. Il vous est proposé d'en demander un renouvellement pour une nouvelle période d'un an. (coût annuel H.T. 250,00 Euros).

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **- 1 0 - DIS FUSE : CHOIX DES PRESTATAIRES (CONCEPTION ET IMPRESSION) -**

Dossier présenté par Monsieur David DAROUSSIN

### **Présentation :**

Après avoir fait un rappel sur le mode de fonctionnement actuel. A partir de textes et de photos bruts fournis par la Commune, la réalisation de « dis fuse est confiée à un imprimeur local qui sous-traite la conception à un graphiste extérieur.

La Municipalité souhaite refondre l'actuel bulletin municipal « Dis Fuse » :

- Recherche et conception d'une nouvelle identité visuelle (1.400,00 Euros H. T.),
- Réalisation d'une maquette (1.400,00 Euros par numéro).

S'ajoute le coût de tirage des brochures (de 1.245,00 à 1.700,00 Euros H. T.).

L'évolution majeure portera sur la gestion en interne de la mise en page, après la conception de l'identité visuelle.

Economie moyenne de 1.400,00 Euros par numéro à terme.

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **ACHAT**

## **- 1 1 - ACHAT DE MATERIEL -**

Dossier présenté par Monsieur Jean Pierre LAUBY

### **Présentation :**

Une des débroussailleuse est hors d'usage. L'urgence des travaux d'entretien des talus et des captages nécessitent qu'elle soit remplacée dès maintenant.

Des fournisseurs spécialisés dans ce type de matériels ont été consultés.

La Société MICARD MOTOCULTURE fait l'offre la mieux disante pour une machine STHIL FS 350.

Elle s'élève 522,57 Euros H.T.

Cette dépense sera financée dans le cadre de l'opération 183 - article 21578 - du budget communal

**Décision de l'Assemblée :** accord à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **- 1 2 -ACQUISITION IMMEUBLE « SAINT ROCH » -**

Dossier présenté par Madame le Maire.

### **Considérant :**

- l'évaluation produite par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 10 septembre 2008 fixant à 240.000,00 euros la valeur vénale de l'ensemble immobilier « Ecole St Roch » sis à FELLETIN, cadastré section AM, parcelles n° 16,467,468 et 470,

- la délibération en date du 17 juillet 2008 par laquelle le Conseil Municipal décide d'acheter les bâtiments de l'ancienne école SAINT ROCH pour un montant de 250.000,00 Euros,

### **Madame le Maire**

- demande au Conseil de confirmer son accord pour l'acquisition de cet ensemble immobilier pour un montant de 250.000,00 Euros, étant entendu que les frais inhérents à la vente sont à la charge de la Commune,
- rappelle que l'opération est financée par le prêt souscrit auprès de DEXIA Crédit Local.

Après délibération, à l'unanimité, **le Conseil Municipal** :

- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents à intervenir, y compris le compromis de vente et l'acte notarié d'achat.

**Décision de l'Assemblée** : accord à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## INFORMATION

### - 13 - QUESTIONS DIVERSES -

→ Madame le Maire invite les élus à consulter la revue bimestrielle « **Village MAGAZINE** » dont le numéro qui vient de paraître consacre un reportage à FELLETIN et plusieurs articles au limousin en général.

→ Madame le Maire porte à la connaissance des élus le contenu d'un courrier que Michel MOINE, Maire d'Aubusson a adressé à Monsieur le Préfet de la Creuse sur l'inquiétude qui a saisi les élus de l'arrondissement d'Aubusson en apprenant que le poste actuellement occupé par un Sous-Préfet pourrait à terme être confié à un conseiller d'Administration.

→ Informations diverses :

- Sortie CCAS le dimanche 9 novembre à 15h00. Inscription à l'accueil de la Mairie.
  - Cérémonie du souvenir au Monument des Combes lundi 10 novembre à 17h00.
  - Cérémonie au Monument aux Morts le mardi 11 novembre à 10h00.
  - Réunion de la Commission Communication le mercredi 12 novembre à 18h30.
  - Réunion du Conseil Communautaire le jeudi 13 novembre à 20h00.
  - Réunion du Conseil Municipal le jeudi 20 novembre à 20h30.
- Conseil Municipal des Jeunes :
- 1<sup>ère</sup> réunion : le vendredi 14 novembre à 17h00.
  - Réunion d'installation : vendredi 12 décembre à 17h00.
- Fin d'année :
- Repas de fin d'année des agents municipaux le lundi 15 décembre en soirée (présence à confirmer **avant le 24 novembre** auprès de Floriana).